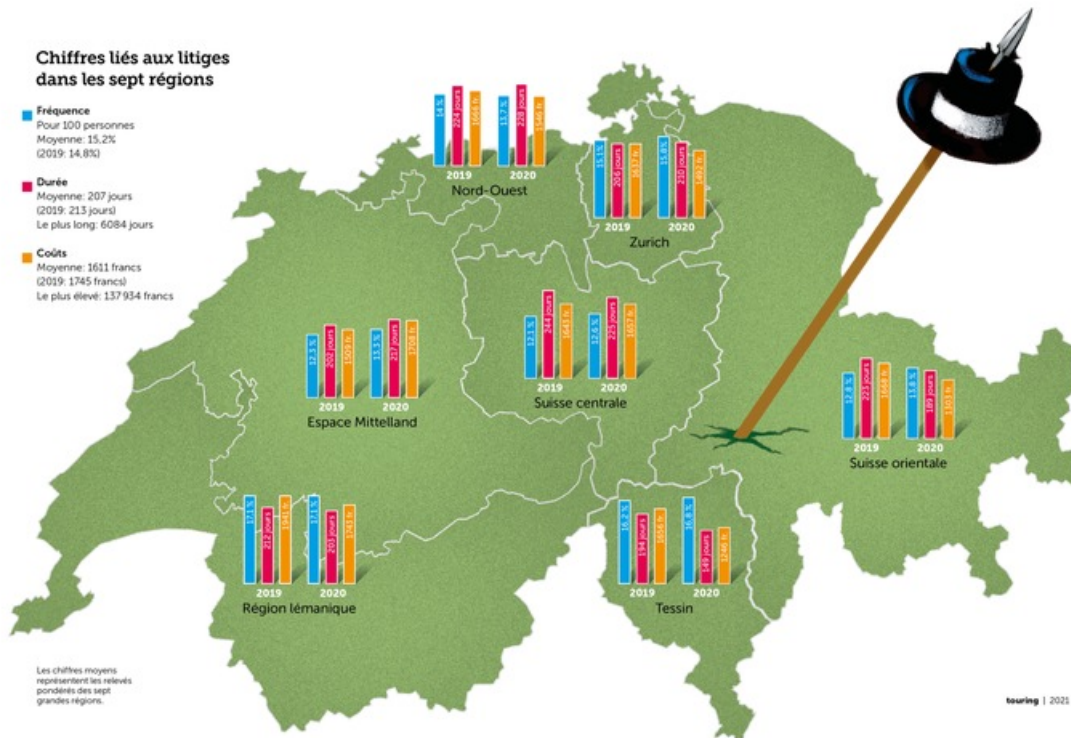


27.05.2021 - 09:05 Uhr

Baromètre TCS des litiges: plus de disputes durant la pandémie



Berne (ots) -

Vu la pandémie de coronavirus, on aurait pu croire que la vie sociale allait entrer en léthargie et que la population allait avoir moins de raisons de se disputer en 2020. Grossière erreur! Le dernier baromètre TCS des litiges révèle qu'au cours de cette année 2020 placée sous le signe de la pandémie, les litiges juridiques ont été encore plus nombreux en Suisse que l'année précédente. Surtout en matière de droit du travail.

Pour réaliser cette étude, près de 436'000 polices du portefeuille clients du TCS en matière de protection juridique circulation, privée et immobilière ont été évaluées. Il ressort de l'analyse qu'en moyenne plus d'une personne sur sept (15,2%) a été impliquée dans un différend juridique. En 2019, cette proportion était légèrement inférieure (14,8%).

L'Arc lémanique toujours en tête

L'Arc lémanique reste leader en ce qui concerne la fréquence des litiges. Il est suivi par le Tessin et la grande région de Zurich. Comme avant, c'est en Suisse centrale qu'on se dispute le moins. En revanche, c'est au cœur de la Suisse que les litiges durent le plus longtemps - après le Nord-Ouest de la Suisse, c'est en Suisse centrale que les conflits sont les plus longs. Et c'est toujours au Tessin qu'ils durent le moins longtemps. En Suisse, la durée moyenne d'un litige a atteint 207 jours, six jours de moins qu'en 2019. À noter que le cas le plus long, clos en 2020, a duré 6'084 jours, soit bien plus de quinze ans.

Plus de cas, mais moins chers

Le coût d'un litige juridique a clairement diminué en 2020. Bien que le cas le plus cher ait atteint la somme de près de 138'000 francs, le coût moyen d'un litige s'est établi à 1'611 francs, soit 134 francs ou presque 8% de moins qu'en 2019. Là encore, c'est l'Arc lémanique qui reste le plus cher, puisqu'un litige y coûte presque 30% de plus qu'au Tessin, la nouvelle région la moins chère.

Les hommes restent plus nombreux à se disputer

Un léger fossé s'est à nouveau creusé entre les sexes l'an dernier. Alors qu'en 2019 hommes et femmes se disputaient encore à la même fréquence, les hommes ont été 10% plus nombreux à s'impliquer dans un litige en 2020. C'est dans le domaine de la mobilité qu'on constate le plus grand écart entre les sexes. En matière de circulation, les hommes se disputent presque deux fois plus. Pourtant, le nombre total de conflits liés à la circulation a diminué durant la pandémie, ce qui s'explique par la baisse générale de la mobilité induite par les mesures prises contre le coronavirus. Cela a non seulement entraîné une baisse de 5% du nombre de cas, mais aussi réduit leur coût de 7% et leur durée de 6%.

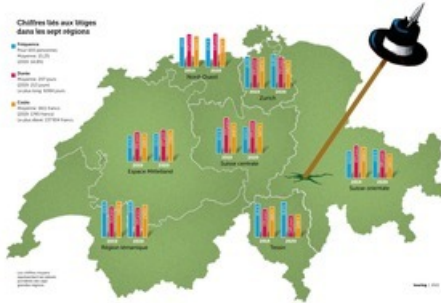
Le travail, cette pomme de discorde

Contrairement à la mobilité, le nombre des litiges relevant du droit privé, c'est-à-dire en lien avec le travail, le loyer et la consommation a augmenté l'an dernier. Et ce dans chaque région et, en tout, de presque 5%. C'est dans le domaine du droit du travail que l'on a enregistré le plus de litiges: 17% de plus qu'avant la crise du coronavirus.

Contact:

Valérie Durussel, porte-parole du TCS, 058 827 27 26, 076 367 25 33, valerie.durussel@tcs.ch, www.presse.tcs.ch

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000091/100871549> abgerufen werden.